



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le jeudi 25 mai 2006 — N° 31

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Michel Bissonnet**

---

**QUÉBEC**

La séance est ouverte à 10 h 04.

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 47 du Règlement, M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), à titre de président, dépose de nouveau :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 25, 26 et 27 janvier, les 1<sup>er</sup>, 2, 3 et 8 février, les 7, 12, 13 et 14 avril ainsi que les 27, 28 et 29 septembre 2005, a tenu des auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes* et a procédé à une consultation en ligne conformément au document intitulé *L'égalité entre les femmes et les hommes, consultation en ligne*. La commission a également tenu des séances de travail le 20 octobre et les 1<sup>er</sup>, 10, 17 et 30 novembre 2005. Ce rapport contient des recommandations. (Voir procès-verbal du 9 décembre 2005, document n° 2493).

(Dépôt n° 273-20060525)

#### Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Tremblay (Lac-Saint-Jean) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 46 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une hausse des droits d'assurance pour les motocyclistes.

(Dépôt n° 274-20060525)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Béchar, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Dumont (Rivière-du-Loup) retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à des avis touchant les travaux des commissions.

### Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du document *Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficience et de qualité* ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques.

### Motions sans préavis

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 9, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques, les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2006, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine, et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

**25 mai 2006**

---

- Fédération québécoise des municipalités
- Union des municipalités du Québec
- M. Paul Bégin
- Barreau du Québec
- Protectrice du citoyen
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- Centre québécois du droit à l'environnement
- Coalition pour la protection de l'environnement du parc linéaire
- Union des producteurs agricoles
- Associations touristiques régionales associées du Québec
- Fédération des chambres de commerce du Québec
- Conférence régionale des élus des Laurentides

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée de la façon suivante : 15 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement et 15 minutes pour les députés de l'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition ;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée de la façon suivante : 15 minutes pour les députés de l'opposition et 15 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement ;

QUE la ministre déléguée aux Transports soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

25 mai 2006

---

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations ;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 80, Loi modifiant la Loi sur la police.

---

M. Gendron, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin d'adopter le rapport de la commission à l'égard du mandat d'initiative portant sur le patrimoine religieux du Québec ;
- la Commission spéciale sur la Loi électorale se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission en ce qui a trait au processus de rédaction de la deuxième partie du rapport final.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

M. Lessard, ministre du Travail, propose que le principe du projet de loi n° 28, Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale, soit maintenant adopté.

**25 mai 2006**

---

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 28 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 28 soit renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

La motion est adoptée.

*Commission plénière*

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 28, Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale.

La motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

Le projet de loi n° 28 est étudié en commission plénière, puis il est rapporté.

\_\_\_\_\_

Le rapport est adopté.

*Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 230 du Règlement, M. Lessard, ministre du Travail, propose que le projet de loi n° 28, Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 28 est adopté.

**25 mai 2006**

---

*Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 24 mai 2006, sur la motion de Mme Boulet, ministre déléguée aux Transports, proposant que le principe du projet de loi n° 9, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route, soit maintenant adopté.

---

À 12 h 57, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

La séance reprend à 15 h 03.

---

*Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Boulet, ministre déléguée aux Transports, proposant que le principe du projet de loi n° 9, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Tremblay (Lac-Saint-Jean) dépose :

Divers documents concernant le Society of Automotive Engineers Clean Snowmobile Challenge 2006.

(Dépôt n° 275-20060525)

Le débat se poursuit.

**25 mai 2006**

---

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

---

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au vendredi 26 mai 2006, à 10 heures.

La motion est adoptée.

---

En conséquence, à 16 h 05, M. Cusano, premier vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au vendredi 26 mai 2006, à 10 heures.

### **SANCTION DE PROJETS DE LOI**

Le jeudi 25 mai 2006, à 15 h 06, au Palais de justice de Québec, en présence de Mme Giguère, directrice du Secrétariat de l'Assemblée et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Paul-Arthur Gendreau, administrateur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 28 Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale

*Le Président*

**MICHEL BISSONNET**